

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 1

Artikel: Les risques des travailleurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

était la principale revendication dans 628 grèves avec 62,557 participants dont le 21,73% de ces derniers ont obtenu pleine satisfaction, 51,34% n'a réussi que partiellement et le 26,93% n'a rien obtenu. 38 grèves avec 2431 grévistes se dirigeaient contre une baisse de salaire. Le 36,49% a obtenu pleine satisfaction, le 23,49% un succès partiel et le 40,02% aucun succès, 150 grèves avec 17,136 participants concernaient la réduction des heures de travail. Le 41,18% des grévistes a pleinement réussi à faire passer cette revendication, le 23,09% n'a eu qu'un succès partiel et le 34,83% n'a eu aucun succès. La durée des grèves était en moyenne de 15 jours. Deux coopératives de production ont été fondées à la suite des grèves pour placer les grévistes qui étaient restés sur le pavé, une boulangerie coopérative et une coopérative pour la construction de charpentes en bois. Comme fait remarquable reste à citer que dans 8 grèves on a établi des soi-disantes soupes communistes, ou en d'autres termes, l'organisation en cause a organisé des repas en commun pour des grévistes, parce que les moyens manquaient pour payer à chaque participant un secours de grève suffisant.

Belgique.

Le XI^{me} congrès syndical a eu lieu du 25 au 27 décembre dernier à Bruxelles. L'effectif des membres des fédérations affiliées à la Fédération syndicale nationale a augmenté de 67,500 à 71,000. Il restent 20,000 mineurs et 15,000 verriers et autres syndiqués qui ne sont pas encore affiliés au centre national des syndicats. La caisse centrale de secours en cas de grève a commencé à fonctionner à partir du 1^{er} janvier 1910. Pour le moment, les secours sont considérés comme dons volontaires et la caisse commence avec ses versements dès la 4^{me} semaine, quand il s'agit de mouvements défensifs, et à partir de la 6^{me} semaine, quand il s'agit de mouvements agressifs. Le congrès décida de revendiquer *l'interdiction de tout travail de nuit pour les boulangers, la limitation du travail du dimanche à une demi-journée chaque second dimanche et la journée de huit heures*. En outre, le congrès demande: La restriction du travail des femmes et des enfants dans les fabriques, la construction de maisons ouvrières par les communes. Au sujet du travail à domicile, le congrès demande des tribunaux d'arbitrage pour la fixation des salaires et l'inspection des locaux. Au sujet des assurances, il est décidé de revendiquer la création de caisses d'assurance pour les cas de maladie et l'extension de l'assurance pour les cas d'accident, augmentation des rentes de 50 à 70% du salaire des victimes et paiement des rentes à partir du premier jour. Suppression des compagnies d'assurance privées et des caisses de secours fondées par les fédérations patronales. Augmentation de l'indemnité en cas de décès; libre choix du médecin et extension de l'assurance sur tous les travailleurs.

Etats-Unis.

La grève des couturières à New-York. Cette grève dure déjà plus de 5 semaines. On prétend que 300 établissements auraient accepté les revendications des grévistes. Il paraît que Mlle Morgan, fille du milliardaire Pierpont Morgan, s'est placée à la tête de ce mouvement et qu'elle aurait contribué à la fondation d'une fabrique coopérative de blouses au capital de 1¹/₄ million de dollars (env. 6 millions de francs). Dans cette fabrique, on espère pouvoir occuper une bonne partie des grévistes dans des conditions de travail modèles. La direction de cette grève paraît d'autant plus pénible qu'il s'agit de faire la propagande en trois langues, soit en anglais, en italien et en hébreux-allemand (jargon israélite).

Que doivent penser nos bons bourgeois de cette fille

d'un milliardaire qui se mêle de grève. Ce n'est plus un meneur, mais une meneuse et d'autant plus dangereuse qu'elle est assez riche pour ne pas risquer d'être expulsée. Pourvu qu'il ne se trouve pas quelque millionnaire ou fille de millionnaire qui ait la fantaisie d'appuyer la grève des maçons à Winterthur. Mr. Sulzer-Ziegler se consolera encore.

Une grève monstre en Angleterre.

L'acte ordonnant la journée de huit heures dans les mines de Northumberland et de Durham est entré en vigueur le 1^{er} janvier.

La trêve survenue dans le pays de Galles est terminée, et 150,000 mineurs ont avisé les patrons qu'ils rejetaient l'accord sur les salaires. La grève a été déclarée.

Elle englobe 165,000 mineurs.

Contre les trusts de l'acier.

Le bureau de la Fédération américaine du travail a lancé un manifeste à tous ses adhérents, qui sont au nombre d'un million et demi, les invitant à souscrire des fonds pour combattre la corporation de l'acier des Etats-Unis. Le manifeste flétrit cette corporation comme une ennemie du travail et du pays.

Les Trade-Unions et des Lords.

Une conférence des délégués du Parti ouvrier anglais s'est réunie le 2 janvier pour s'occuper du récent jugement rendu par les Lords dans l'affaire Osborne.

On se rappelle que les juges de la Chambre haute viennent, en effet, de déclarer illégal l'emploi des fonds des syndicats ouvriers au profit du parti politique parlementaire.

Les leaders ouvriers ont voté la résolution suivante, proposée par Macdonald:

Nous demandons d'un commun accord que l'on modifie la définition que la Chambre des Lords vient de donner d'une Trade-Union, de telle manière que les Unions soient légalement autorisées à poursuivre l'activité politique où elles se sont engagées depuis 1868, si leurs membres y consentent et si ce genre d'activité est spécifié dans les statuts des Unions comme faisant partie de leur objet déclaré, ainsi qu'il en a été jusqu'à présent.

On annonce en même temps qu'un grand Congrès ouvrier aura lieu le 8 février prochain, à Newport, et qu'il définira le projet de loi, dont les députés du Parti se feront ensuite les défenseurs au Parlement.



Les risques des travailleurs.

Dès qu'il s'agit de défendre des revendications ouvrières, soit au parlement, soit devant les patrons, on peut s'attendre à une réplique salée, formée de plaintes et de lamentations sur l'incapacité et le manque de zèle chez l'ouvrier, sur le mauvais rendement des entreprises, la concurrence étrangère, puis, à la fin, on nous assomme par une épître sur les sacrifices et les risques du patronat.

Nous ne voulons pas contester qu'il y ait des cas où l'ouvrier ne produit pas ce que l'on peut convenablement exiger de sa part. Cependant, il faudrait pouvoir établir, ce qui n'est que rarement possible, si l'on se trouve vraiment en face d'un cas de mauvais vouloir ou bien s'il s'agit de faits résultant de

notre ordre social, pour lesquels ceux qui accusent l'ouvrier sont les premiers responsables. S'il était possible d'analyser suffisamment tous les faits de ce genre, on trouverait que, généralement, on a affaire à des cas de cet ordre.

Il en est de même pour ce qui concerne les sacrifices et les risques des entrepreneurs. D'abord, on ne peut tenir compte ici que des patrons qui prennent eux-mêmes une part active à la production, qui ne se contentent pas simplement de commander et de surveiller leurs ouvriers au travail et d'empocher les bénéfices à la fin de l'année.

Ensuite, s'il y a quelques patrons qui travaillent aussi eux-mêmes et font preuve de capacités techniques et organisatrices, il ne faut pas oublier que ce sont là des cas exceptionnels et que les capacités des patrons ne sont très souvent pas autre chose que la somme d'expériences de plusieurs centaines ou milliers d'ouvriers, concentrée pendant des années sur la personne qui possède les moyens de production, le patron. C'est justement par la possession des moyens de production que le patronat tient le monopole de la meilleure instruction technique, de la possibilité d'acquérir des connaissances et capacités du métier plus étendues plus complètes que celle de l'ouvrier, insuffisamment instruit et condamné, dès sa jeunesse, à rester qu'un ouvrier partiel, esclave du patronat. Pendant que l'ouvrier est bel est bien forcé d'exécuter le travail qu'on lui ordonne, les patrons restent libres de s'occuper plus spécialement des travaux qui leur paraissent agréables et intéressants, c'est-à-dire les patrons ont toujours l'occasion de se perfectionner dans les connaissances du métier. Ce qui ne veut pas dire que tous profitent de cette occasion, au contraire, une bonne partie des patrons connaissent moins les mystères de la production que le dernier de leurs manœuvres. Voici pour ce qui concerne les capacités.

Quant au zèle, on n'a qu'à rendre le travail de l'ouvrier plus intéressant par l'introduction de plus de variation, plus sain par de meilleures installations hygiéniques, plus profitable pour l'ouvrier par une meilleure rétribution et moins pénible par une réduction sensible du nombre des heures de travail. Au fur et à mesure que des réformes se feront dans cette direction, les flégmards parmi les ouvriers disparaîtront d'eux-mêmes et le zèle ne fera plus défaut. Mais, aussi longtemps que ceux qui travaillent sont plus mal rétribués que ceux qui ne font rien ou fort peu, il n'y a pas à se plaindre du manque de zèle chez l'ouvrier.

La question paraît plus compliquée, dès qu'il s'agit des risques comparés au profit de l'entrepreneur et au salaire de l'ouvrier.

Ceux qui ne connaissent notre organisation économique sociale que superficiellement peuvent s'étonner en apprenant quelles sommes monstres représente la valeur d'une grande fabrique de machines, d'une fabrique de soie ou d'une brasserie importante. On

peut, dans ces conditions, se demander comment il est possible de risquer autant d'argent pour une entreprise, à une époque où la spéculation, la concurrence effrénée et les crises menacent continuellement les industriels trop hardis.

En face de cela, il semble que la part de l'ouvrier, qui se présente tous les matins avec les mains vides, souvent même sans rien dans l'estomac, aux risques soit minime. L'annonce suivante qui a paru dernièrement dans un journal bourgeois est caractéristique pour cette façon de concevoir la part et les risques de l'ouvrier à la production.

Incendies dans l'Aargovie.

Dans le district de Zofingue, deux incendies viennent d'éclater en même temps dans des fabriques. Dans la nuit de jeudi, c'était la fabrique d'articles en bois à Murgenthal qui brûlait. Le feu n'a atteint que la fabrique-même; les magasins de bois sont restés intacts. Soixante-douze ouvriers sont pour le moment sans gagne-pain, le bâtiment, les machines et l'outillage de la fabrique étant complètement détruits.

A cette occasion, la direction de l'établissement publie l'avis suivant: « Notre établissement, la fabrique d'articles en bois, vient d'être détruit en partie par le feu et de ce fait la production se trouve arrêtée. Comme heureusement nos provisions et magasins sont restés intacts, nous sommes dans le cas de pouvoir continuer à servir nos clients pour ce qui concerne les chars et les articles sportifs pour l'hiver.

A Rothrist, c'est la nouvelle filature de MM. Bachmann & Cie. qui a brûlé samedi passé. Le toit s'est écroulé pendant que les murs sont restés intacts. Ici la production de l'établissement subit également une entrave bien ennuyeuse. Dans cette nouvelle fabrique 48 métiers étaient placés et environ 150 ouvriers et ouvrières y travaillaient.

Le journaliste qui nous apporte ces nouvelles a au moins annoncé sèchement le nombre des travailleurs tombés dans la détresse par ces accidents. Par contre, la direction de l'établissement ne s'inquiète pour le moment que de ses chers clients. Pourvu que les compagnies d'assurances consentent à couvrir les dommages aux propriétaires et que la clientèle leur reste fidèle, l'affaire est arrangée pour nos capitalistes. Ce que deviendront, les 200 ouvriers et ouvrières qui viennent de perdre leur gagne-pain, c'est à eux de s'en soucier, nos patrons s'en fichent parfaitement.

Pendant la période des trois années de 1907 à la fin 1909, il y eut dans le Jura plus de 12,000 travailleurs de l'industrie horlogère qui étaient condamnés au chômage total ou partiel, dû à une extension rapide de la production et au développement technique considérable de cette industrie, coïncidant avec l'arrivée d'une dépression économique générale. Nos travailleurs de l'industrie textile se trouvent menacés par le même danger, grâce à l'invention de la machine à broder automatique, grâce à l'exportation des machines à broder et grâce au relèvement des droits d'entrée de nos produits textiles aux Etats-Unis. Il n'est donc pas nécessaire de parler des centaines de mille chômeurs qui battent le pavé des villes de

New-York, de Londres, de Paris ou de Berlin, pour constater les risques que subit la classe ouvrière par le seul fait de ne pas se trouver en possession des moyens de production et partant de ne pas pouvoir collaborer à l'organisation de la production.

Pendant que le patron ou l'entrepreneur met en jeu une partie de sa fortune qui lui est arrivée par mille canaux, comme résultat des forces de travail de plusieurs générations d'ouvriers et que, tout au plus, il peut perdre une partie de cette fortune, ce qui ne l'empêchera pas de continuer à vivre convenablement, les ouvriers voient leur existence menacée par mille circonstances sur lesquelles ils n'ont aucun pouvoir.

* * *

Les risques des travailleurs au point de vue de leur santé et de leur vie ne sont pas moins grands.

Le statisticien Bertillon a calculé que sur 10,000 personnes qui meurent par suite de la tuberculose, il en meurent en moyenne à :

Berlin	Vienne	Paris	
30,5	55,8	52,2	dans les quartiers pauvres,
15,8	14,8	15,3	dans les quartiers riches.

Il va sans dire que ceux qui habitent les quartiers pauvres sont pour la plupart des ouvriers et on sait combien les fabriques des vieux quartiers favorisent l'extension de la tuberculose.

Les dangers, auxquels les travailleurs sont continuellement exposés, ressortent encore mieux par les chiffres suivants :

Sur 10,000 personnes qui sont morts à Hambourg, dans la période de 1896 à 1900, on compta :
 65,7 morts de la tuberculose parmi, les personnes avec un revenu de 900 à 1200 marks par an ;
 55,9 parmi les personnes avec un revenu de 1200 à 2000 marks par an ;
 22,8 parmi les personnes avec un revenu de 2500 à 5000 marks et
 17,2 parmi ceux dont le revenu annuel dépassait 10,000 marks.

On peut déduire de ces chiffres que la mortalité par suite de la tuberculose est trois fois aussi fréquente chez les pauvres que chez les riches.

Les dangers qui menacent les peintres maniant des couleurs et vernis vénéneux, les travailleurs dans les fabriques d'allumettes ou dans les usines pour la fabrication de produits chimiques, par les substances chimiques ou leur évaporation, les mêmes dangers guettent les travailleurs de l'industrie textile et les ouvriers sur bois, condamnés à l'aspiration d'une atmosphère remplie de poussière. L'atmosphère, les efforts physiques, ainsi que des changements trop brusques de la température ruinent la santé des plus solides parmi les travailleurs du cuir, les métallurgistes, les brasseurs ou les verriers. C'est ainsi que l'immense majorité des ouvriers et ouvrières doit continuellement mettre en jeu l'unique capital qu'elle possède, le plus précieux des biens dont un être humain peut disposer, c'est-à-dire la santé.

Ceux qui veulent se rendre compte de la grandeur des risques de l'ouvrier de ce côté n'ont qu'à visiter les hôpitaux publics ou à étudier les statistiques des caisses de maladie.

* * *

Le tableau paraît plus terrible quand on envisage encore *les accidents*, car ici les causes et leurs effets sont immédiatement et extérieurement plus visibles que pour les cas de maladie ; surtout pendant les 2 dernières années, les cas d'accidents ont augmenté d'une façon effrayante.

Les travailleurs des mines, des tunnels, les marins, puis les cheminots et ceux du bâtiment sont généralement les plus éprouvés par les accidents au travail. Un journal ouvrier américain publia récemment la liste suivante par rapport aux graves accidents dans les mines.

	Ouvriers tués.
Accident à Lund Hill, Angleterre, 19 février 1857 .	189
Pocahontas, Va., 1884	307
Nainamo, Vancouver, 4 mai 1887	170
Duer, Belgique, 13 novembre 1888	121
Andueries, Belgique, 11 mars 1892	200
Johnstown, Pa., 11 juillet 1902	112
Hannah, Wyo., 30 juin 1903	200
Harwick, Pa., 28 janvier 1904	189
Pas-de-Calais, France, 10 mars 1908 (Courrières) .	1000
Fairmount, W. Va., 23 mars 1906	100
Cannanea, Mexique, 1er juin 1906	100
Darr Mine, Pittsburg, 20 décembre 1907	200
Jacob's Creek, Pa., 21 décembre 1907	200
Reden, Prusse, 28 janvier 1908	150
Stuart, Fayetteville, West Va., 29 janvier 1908 .	60
Chilhuahua, Mexique, 18 février 1908	100
Girgenti, Sicile, 21 juillet 1908	50
Tokio, Japon, 22 juillet 1908	430
Fang-Tse, Pékin, Chine, 20 août 1908	112
Monogah, W. Va., 6 décembre 1908	410
Yolande, Ala., 16 décembre 1908	60
Jacob's Creek, Pa., 19 décembre 1908	234
Bluefield, W. V., 13 janvier 1909	100
Leiter, Ill., 11 janvier 1909	25
Birmingham, Ala., 3 février 1909	17
Cherry, Ill., 13 novembre 1909	400
Total	5236

Cette liste est encore très incomplète et depuis qu'elle fut publiée, une série de nouveaux accidents graves se sont produits. Nous n'avons réuni que les cas les plus récents que nous connaissons.

En automne 1909, explosion d'une usine à gaz à Genève, 8 ouvriers tués et plusieurs blessés.

Dans la mine de charbon Hattourigg à Belshill (Angleterre), le 20 janvier 1910, accident à un monte-charge, 8 ouvriers tués.

A Charleroi (Belgique), au 22 janvier, un bâtiment en béton armé s'écroule, il y a 5 ouvriers tués et autant de blessés.

Dans le courant du mois de janvier, il y eut explosion et incendie dans une usine à gaz à Hambourg, on compta au premier jour 12 morts et 20 blessés.

Il y a deux semaines, un incendie éclata dans la fabrique de camisoles Shadaker à Philadelphie, 20 ouvrières (jeunes filles) devinrent la proie des flammes.

Un cas analogue s'est produit l'année dernière à Vienne (Autriche), où dans une fabrique d'articles en cellu-

loïde 30 jeunes filles trouvèrent la mort dans les flammes, parce qu'il y avait des grilles devant les fenêtres qui rendaient leur fuite impossible.

Au 22 janvier dernier, 15 ouvriers occupés dans un tunnel à New-York, sont tués par suite d'une explosion prématurée de dynamite.

C'est ainsi que l'odyssée du prolétariat continue; chaque jour, les quotidiens nous annoncent de nouvelles catastrophes et la Suisse en a eu sa part.

Depuis les 30 ans de 1880 à 1910, le nombre des travailleurs enterrés vivants, dans les mines ou dans les tunnels, dépasse 10,000. La Suisse a enregistré sa part à ce genre d'impôt du sang, quand les tunnels du St-Gotthard, du Hauenstein, du Bruggwald et celui du Lötschberg furent percés.

Le nombre des travailleurs estropiés partiellement ou totalement par des accidents de travail se monte en Europe à plus de 10,000 pour une seule année.

On nous répondra que les patrons et entrepreneurs ne sont pas toujours moralement responsables des accidents, que les survivants des victimes sont indemnisés et que, dans tous les cas, les patrons ne demandent pas mieux que de ce qu'il ne se produise pas d'accidents dans leurs établissements. C'est possible, du moins pour ce qui concerne ce dernier cas. Cependant, l'entêtement dont font preuve certains patrons, en se refusant d'introduire les mesures ou installations hygiéniques dans les ateliers, qu'exige la sécurité des travailleurs, montre bien qu'ils sont très souvent responsables des maladies et accidents qui frappent l'ouvrier.

Parmi tous ceux qui veulent nous consoler avec les indemnités accordées aux travailleurs, il y en aurait probablement peu qui céderaient un seul membre de leur précieux corps pour le double de la somme qu'un ouvrier accidenté reçoit des compagnies d'assurances après forces démarches, disputes et procès.

Surtout les dernières catastrophes des mines et la résistance acharnée qu'opposent les patrons à toute réduction de la journée de travail, prouvent que leurs profits les inquiètent autrement que la sécurité, la santé et la vie des travailleurs. Il y a longtemps qu'on a établi par des enquêtes statistiques que le danger des maladies et accidents professionnels diminue en proportion de la réduction du nombre des heures de travail.

Même, quand les patrons s'inquièteront davantage de la sécurité de l'ouvrier qu'ils ne le font généralement, la situation correspondra toujours à cette légende biblique de la pauvre veuve qui n'a pu faire qu'un petit sacrifice au temple. *« Pendant que l'entrepreneur et le capitaliste risquent une partie des biens qui, de droit, appartiendraient à la société, les travailleurs sont obligés de mettre tous ce qu'ils possèdent sur l'autel de la production. »*



Innovations techniques dans l'industrie textile.

Dans notre rapport sur la situation économique, nous avons en passant fait allusion aux innovations techniques dans l'industrie textile.

Pour le brodage, la fabrique de machines à Plauen (Saxe) avait acquis le brevet pour la construction d'une nouvelle machine à broder automatique. On prétend que cette machine aura pour effet une économie considérable de la main-d'œuvre, en permettant de se passer de 6 ouvrières sur 10. La fabrique de machines à Plauen avait d'abord conclu une convention avec l'établissement Schwob, Schönefeld & Cie (Feldmühle), à Rorschach, par laquelle elle transmettait à cette maison le monopole de la vente des automates à broder pour tout le territoire de la Suisse.

Comme l'établissement Feldmühle est une des principales fabriques pour le brodage de la Suisse orientale, les autres fabricants suisses se trouvaient sérieusement menacés par un concurrent aussi bien armé contre eux, car il fallait s'attendre à ce que la Feldmühle leur rende l'acquisition des machines automatiques aussi difficile que possible, pendant que cette maison, ainsi que les concurrents à l'étranger pouvaient produire à leur aise. Il en résulta de nombreuses réunions, puis des démarches auprès du gouvernement saint-gallois. Ces démarches ont été fructueuses dans ce sens que la Feldmühle a consenti à laisser tomber son monopole. Ainsi, la question a trouvé sa solution heureuse — mais seulement pour les fabricants. Ce que doivent faire les ouvrières qui perdront leur gagne-pain, grâce à ce nouveau progrès technique, le gouvernement saint-gallois et les fabricants ont oublié de le dire.

En même temps, on nous apprend qu'une nouvelle invention vient d'être faite concernant le tissage de coton. Voici ce qu'écrit dans *Le Socialisme* (organe français rédigé par le camarade Jules Guesde) à ce sujet notre camarade *Lefebvre*:

Il s'agit d'un dispositif découvert par M. Albert Kœchlin-Stælin, de Bâle, directeur d'un établissement de filature et de tissage de coton, pour le changement automatique des canettes dans la navette.

Ce procédé qui constitue un perfectionnement dans le système Northrop, permettrait de faire surveiller jusqu'à 50 ou 60 métiers par un seul contremaître assisté d'une ouvrière. Il fonctionne depuis peu de temps dans une salle de 46 métiers de la fabrique dirigée par M. Kœchlin, à Steinen (grand-duché de Bade) et qui est la propriété d'une société anonyme créée en 1886, par des Badois, au capital de 1,600,000 marks.

Il doit être également mis en application dans l'usine, très importante aussi, d'Arlen (grand-duché de Bade) près de Schaffhouse, qui appartient à deux Suisses, et dans un tissage pour 1000 métiers que la maison Bernheim, de Bâle, va installer à Villié, près Schlestadt, en Alsace, où elle dispose déjà d'une filature.

Les métiers qui comportent chacun un magasin à